



Erreur de virement sur le compte de mon ex mari

Par **ninanness**, le **05/01/2009** à **18:15**

Bonjour,

Je vous explique en résumé la situation : je suis locataire depuis 2004 et mon ex mari a quitté le logement en 2005(nous sommes divorcé depuis 2006)
Depuis 2005 je paye mon loyer que par mandat compte.

J'ai déménagé en décembre . Mon bailleur me confirme que j'ai droit à 1000e suite au décompte des charges 2008. Malheureusement cette somme a été viré sur le compte de mon ex mari . Mon bailleur n'avait pas mon rib .

QUE DOIS JE FAIRE POUR RECUPERER MON ARGENT

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **19:34**

Bonsoir,

Votre seul recours est de contacter votre ex mari
Le bailleur a fait le nécessaire avec le RIB qui lui a été remis et que lui a remis à sa banque.

Par **ninanness**, le **05/01/2009** à **19:53**

Le problème c'est que je n'est plus de nouvelle de mon ex mari depuis 2005 ni adresse ni numero de telephone. En plus on est pas du tout en bon terme.
Je n'ai que ses coordonnées bancaire

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **20:10**

Oui je comprends bien votre problème et votre souci
Mais vous ne pouvez rien réclamer ou reprocher à votre bailleur une somme qui vous est due, si le bon RIB ne lui a pas été donné.
Il a fait le nécessaire avec celui qu'il avait ...
Il ne va pas reverser 2 fois la même somme par manque d'information de la part de son/sa locataire.

Par **ninanness**, le **06/01/2009** à **15:50**

Merci pour vos réponses : mon problème est resolu